

## MARQUE NF - ÉLÉMENTS EN BÉTON POUR RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT SANS PRESSION

DÉCISION D'ADMISSION  
**Le 01/01/92 sous n°067.001**  
 DÉCISION DE RECONDUCTION  
**Le 22/04/16 sous n°067.051**

Établissement : **LES PREFABRICATIONS BRESSANES**  
**RD 1079**  
**A40 SORTIE N°3 REPLONGES-VONNAS**  
**01290 CROTTET**  
**FRANCE**

Siège social : **LES PREFABRICATIONS BRESSANES**  
**01290 CROTTET**

Cette décision atteste, après évaluation, que les tuyaux et pièces complémentaires désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 120 Éléments en béton pour réseaux d'assainissement sans pression**, à la norme **NF EN 1916:2003** et au système de classification des tuyaux **NF P 16-345-2:2003** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 120, pour les produits désignés ci-après.

Diamètre nominal (mm)	Nature	Longueur utile (m)	Spécificité	Épaisseur pour la classe de résistance (mm)				Type(s) de joint	Appellation commerciale
				90	135	165	200		
300	ARME	2,35	/	/	50	50	50	B	/
		2,20	MALE-MALE	/	50	/	/	/	/
400		2,35	/	/	57	57	57	B	/
		2,20	MALE-MALE	/	57	/	/	/	/
500		2,35	/	/	75	75	75	B	/
		2,20	MALE-MALE	/	75	/	/	/	/
600		2,35	/	/	85	85	85	B	/
		2,20	MALE-MALE	/	85	/	/	/	/
800		2,35	/	/	88	88	88	B	/
1000		2,35	/	/	/	105	/	B	/
1200		2,35	/	/	/	127	127	B	/
300		NON ARME	2,35	/	50	50	/	B	/
400	2,35		/	57	/	/	B	/	
500	2,35		/	75	/	/	B	/	
600	2,35		/	85	/	/	B	/	

B = Intégré béton

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/5

Pour tout renseignement - CERIB :

Gérard GAILLARD

Tél.: 02 37 18 48 32 Fax.: 02 37 32 63 46

01W004 Code interne : B15 - G2 - O

Pour le CERIB



**Alberto ARENA**

**Le responsable des activités de certification**

# EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Normes NF EN 1916:2003 (P 16-345-1) et NF P 16-345-2:2003

## CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES

### . Diamètres intérieurs de fabrication (Di)

Tuyaux armés (A) : de 200 à 3500 mm  
Tuyaux non armés (B) : de 150 à 800 mm  
Tuyaux fibré aciers (F) : de 150 à 1600 mm

### Tolérances :

Diamètre nominal (mm)	Moyenne des mesures dans une section droite (%)
≤ 600	2
800 ≤ Di ≤ 1500	de ± 1,6 à ± 0,80
> 1500	de ± 0,75 à ± 0,40

Tuyaux à emboîture scellée : DN ≤ 400 mm

. **Equerrage** Ecart ≤ 5 mm + 0,005 DN . **Rectitude** Ecart ≤ à la plus grande des 2 valeurs 0,5 % de Lu ou 5 mm

. **Ovalisation de l'emboîtement** : Écart ≤ 1% de la dimension définie par le fabricant

. **Assemblage** : les dimensions et tolérances définies dans les documents de fabrication sont respectées

. **Ravon de cunette ( R ) des tuyaux à cunette intégré** : 0.05 Di ≤ R ≤ 0.35Di la tolérance sur la hauteur de cunette est de ± 2.5 %

## ASPECT

Les portées des assemblages doivent être exemptes d'irrégularités qui empêcheraient la réalisation d'un assemblage durable étanche.

Le ferraillage de la couche riche en ciment, les microfissures dues au retrait ou à la température, jusqu'à une ouverture maximale en surface de 0,15 mm sont  
Les éléments présentant des fissures autres que celles décrites ci-avant ne sont pas conformes.

## EXIGENCE PARTICULIÈRE

### . Armatures

Pourcentage minimal : suivant type et nuance d'armature : de 0,25 à 0,4 %

Pas moyen (distance entre 2 spires d'armature) : défini par le fabricant.

Pas à l'assemblage (distance entre la dernière spire de l'about mâle et la première de l'about femelle) : défini par le fabricant

### . Enrobage des armatures par le béton

L'épaisseur d'enrobage est supérieure ou égale à la plus grande des deux valeurs suivantes : 8 mm - 1,25 D (D : dimension maxi du granulat)

## CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES

### . Résistance à la fissuration des tuyaux armés

Sous charge de 0,67 Pm, la(les) fissure(s) une fois stabilisée n'a pas une longueur supérieure à 300 mm et une largeur supérieure à 0,3 mm.

### . Résistance à la rupture

Diamètre nominal	Charges de rupture par mètre en kN (Pm)		
	Classe 90A	Classe 135A	Classe 165A
200	/	27,00	33,00
300	/	40,50	49,50
400	36,00	54,00	66,00
500	45,00	67,50	82,50
600	54,00	81,00	99,00
800	72,00	108,00	132,00
1 000	90,00	135,00	165,00
1 200	108,00	162,00	198,00
1 400	126,00	189,00	231,00
1 500	135,00	202,50	247,50
1 600	144,00	216,00	264,00
1 800	162,00	243,00	297,00
2 000	180,00	270,00	330,00
2 200	198,00	297,00	363,00
2 500	225,00	337,50	412,50
2 800	252,00	378,00	462,00
3 000	270,00	405,00	495,00
3 200	288,00	432,00	528,00
3 500	315,00	472,50	577,00

Classe supplémentaire : 200 A

### Résistance mécanique des tuyaux en béton fibré acier

Un tuyau doit satisfaire les prescriptions suivantes :

- il doit pendant une minute et sans être fissuré, résister à une charge de 0,67 Pm

- la charge doit être portée à la charge ultime qui doit être supérieure à Pm.

- la charge doit être supprimée et de nouveau appliquée à 0,67 Pm. La charge de 0,67 Pm doit être supportée par le tuyau.

**Résistance mécanique de la liaison béton/emboîture scellée** : La liaison doit résister à un effort d'arrachement de 6,5 daN/cm

## ÉTANCHÉITÉ

Les tuyaux assemblés avec leur garniture d'étanchéité ne doivent pas présenter de fuite, après 15 min à 50 kPa sous cisaillement-déclivement (la tache d'humidité ne constitue pas une fuite).

L'étanchéité est vérifiée sur les éléments d'épaisseur ≥ 125 mm

Pour les tuyaux à emboîture scellée, l'étanchéité est vérifiée après chocs frontal et latéral ainsi qu'après cisaillement à court et long terme.

## MANUTENTION

Les dispositifs de manutention intégrés aux produits sont autorisés dans la mesure où ils ne nuisent pas à la fonctionnalité et aux caractéristiques du produit. Les exigences en matière de sécurité concernant ces dispositifs ne relèvent pas de la présente

## DURABILITÉ

Rapport E/C ≤ 0,45 Absorption d'eau ≤ 6,0 %

Teneur en chlorures : béton non armé ≤ 1 % - Béton fibré acier ≤ 0,4 % - Béton armé ≤ 0,4 %

Durabilité des assemblages : la déformation maximale du joint dans l'assemblage doit être ≤ 65 % de la hauteur du joint.

**Épaisseur de paroi** : définie par le fabricant.

**Tolérances** : épais. effective ≥ épais. définie - (3mm + 2% de l'épais. effective)

**Longueur utile** : Lu ≤ 20 Di et répond aux conditions suivantes

Tuyaux en béton armé et fibré	Tuyaux en béton non armé
Lu ≥ 2000 (*) mm	Lu ≤ 2500 mm

(\*) Toutefois, une longueur utile < 2m est acceptée pour les tuyaux de raccordement

### Tolérances

Lu	Lu > 1000 mm	Lu ≤ 1000 mm
Tolérances	Lu effective ≥ Lu - 1% Lu	Lu effective ≥ Lu - 10mm

Diamètre nominal	Charges de rupture par mètre en kN (Pm)	
	Classe 90 B	Classe 135 B
150	13,50	20,50
200	18,00	27,00
300	27,00	40,50
400	36,00	54,00
500	45,00	67,50
600	54,00	81,00
800	72,00	108,00

Diamètre nominal	Charges de rupture par mètre en kN (Pm)		
	classe 90F	Classe 135F	classe 165F
150	/	20,25	24,75
200	/	27,00	33,00
300	/	40,50	49,50
400	36,00	54,00	66,00
500	45,00	67,50	82,50
600	54,00	81,00	99,00
800	72,00	108,00	132,00
1000	90,00	135,00	165,00
1200	108,00	162,00	198,00
1400	126,00	189,00	231,00
1500	135,00	202,50	247,50
1600	144,00	216,00	264,00

Classes supplémentaires : 200F

### SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

<b>O</b>	Une note de commentaires est annexée à la présente décision
<b>A</b>	Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie
<b>G</b>	Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1,
<b>B</b>	Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1,
<b>(1)</b>	L'indice associé est celui de la décision de première autorisation.

## MARQUE NF - ÉLÉMENTS EN BÉTON POUR RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT SANS PRESSION

DÉCISION D'ADMISSION  
**Le 01/01/92 sous n°067.001**  
 DÉCISION DE RECONDUCTION  
**Le 22/04/16 sous n°067.051**

Établissement : **LES PREFABRICATIONS BRESSANES**  
**RD 1079**  
**A40 SORTIE N°3 REPLONGES-VONNAS**  
**01290 CROTTET**  
**FRANCE**

Siège social : **LES PREFABRICATIONS BRESSANES**  
**01290 CROTTET**

Cette décision atteste, après évaluation, que les regards de visite désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 120 Éléments en béton pour réseaux d'assainissement sans pression**, à la norme **NF EN 1917:2003** et au système de classification des regards **NF P 16-346-2:2003** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 120, pour les produits désignés ci-après.

Type d'élément	Echelon	Diamètre principal (mm)	Hauteur utile (mm)	Diamètre de sortie (mm)	Nature du matériau de sortie	Type(s) joint pour la colonne	Type(s) joint pour sortie	Complément gamme avec usine N°	Appellation commerciale
TETE REDUCTRICE	AVEC - SANS	1000	600	/	/	6 ou I	/	/	/
	SANS	1000	450	/	/		/	/	/
	SANS	1000	500-600-700-800	/	/		/	/	HPE
	SANS	1000	900-1000-1100-1200	/	/		/	/	HPE
	SANS	1000	1300-1400-1500-1600	/	/		/	/	HPE
ELEMENT DROIT	SANS	1000	900	/	/		/	/	HPE
TETE REDUCTRICE	SANS	1000	1700-1800-1900-2000	/	/	/	/	HPE	
ELEMENT DE FOND A CUNETTE ET BANQUETTES	/	1000	/	150-200-300	FORTE	B	6	/	HPE
	/	1000	/	160-200-315	PVC		6	/	HPE
	/	1000	/	150-200	GRES		6	/	HPE
	/	1000	/	300	BETON		6	/	HPE ASSAINOR
ELEMENT DE FOND PLAT	/	1000	/	160-200-315	PVC		6	/	HPE
	/	1000	/	150-200-300	FORTE		6	/	HPE
	/	1000	/	150-200	GRES		6	/	HPE
	/	1000	/	300	BETON		6	/	HPE ASSAINOR
REHAUSSE SOUS CADRE	/	1000	100-150-200-250	/	/		/	/	Assainor

6 = Glissant talon lèvre B = Intégré béton I = Plastomère

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 2/5

Pour tout renseignement - CERIB :

Gérard GAILLARD

Tél.: 02 37 18 48 32 Fax.: 02 37 32 63 46

01W004 Code interne : B15 - G2 - O

Pour le CERIB



**Alberto ARENA**

**Le responsable des activités de certification**

# EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

## Normes NF EN 1917:2003 (P 16-346-1) et NF P 16-346-2:2003

### CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES

#### Éléments de fond

- Diamètre intérieur :  $\pm 10$  mm
- Écarts planéité et équerrage :  $\leq 1$  % du Diamètre intérieur
- hauteur  $> 1$  m :  $\pm 1,5$  % de la hauteur déclarée.
- Écart d'ovalisation  $\leq 1$  % du Diamètre intérieur
- Pente de banquette :  $13\% \pm 5\%$

#### Têtes réductrices

- Diamètre ouverture en tête: 600 à 650  $\pm 10$  mm sur la valeur annoncée
- Hauteur utile  $\leq 1$  m :  $\pm 10$  mm
- Hauteur utile  $> 1$  m :  $\pm 1,5$  % de la hauteur déclarée

Pour les têtes réductrices à trou centré, la distance "D"

entre le sommet de la tête réductrice et le bord supérieur du premier échelon doit être au moins de 250 mm et au plus de 550 mm, Pour les éléments de fond, la distance "D" entre le bord supérieur du dernier échelon et la banquette est  $\leq 650$  mm

#### Diamètre intérieur théorique des cunettes

Diamètre intérieur théorique des cunettes (mm)	Moyenne des mesures %
$\leq 250$	$\pm 3$ avec un mini de 5 mm
$250 < Di \leq 600$	$\pm 2$
$> 600$	$\pm 1,6$

#### Éléments droits

- Diamètre intérieur :  $\pm 10$  mm
- Hauteur utile (définie par le fabricant) :
  - $\leq 1$  m :  $\pm 10$  mm
  - $> 1$  m :  $\pm 1,5$  % de la hauteur déclarée
- Écarts planéité, équerrage et ovalisation :  $\leq 1$  % du Diamètre intérieur

#### Dalles réductrices

- Diamètre ouverture: 600 à 650 mm  $\pm 10$  mm sur la valeur annoncée

#### Échelons

- Projection minimale : 120 mm
- Espacement : compris entre 250 et 350 mm

#### Rehausses sous cadre

- Hauteur  $\leq 250$  mm
- Diamètre ouverture: 600 à 650 mm  $\pm 10$  mm sur la valeur annoncée

#### Tuyaux/regards

- Diamètre du tuyau :  $\geq 800$  mm
- Diamètre du regard :  $\geq 1000$  mm

### ENROBAGE DES ARMATURES PAR LE BÉTON

L'épaisseur d'enrobage est supérieure ou égale à la plus grande des valeurs suivantes : 20 mm - 1,25D (dimension maxi du granulat)

### ÉTANCHÉITÉ (sous déviation angulaire et cisaillement pour les éléments de fond)

Les éléments de regards assemblés avec leur garniture et/ou dispositif d'étanchéité ne doivent pas présenter de fuite après 15 minutes à une pression de 50 kPa ( la tache d'humidité ne constitue pas une fuite).

### RÉSISTANCE MÉCANIQUE

- . **Élément droit** : résiste à une charge (Fn) de 30 kN/m - Pour béton armé : à 0,67 Fn la fissure n'a pas une largeur  $> 0,3$  mm sur une longueur de 300 mm
- . **Dalle réductrice et tête tronconique** (dont la hauteur de pente est inférieure à DN - D Ouverture) : elles doivent résister à une charge de 300 kN. Pour béton armé : aucune fissure  $> 0,15$  mm après suppression de la charge  $F_p = 120$  kN.
- . **Tuyaux/regards** : ils doivent résister à une charge de 160 kN.
- . **Résistance caractéristique du béton** (éléments de fond, rehausse, têtes réductrices - dont la hauteur de pente est supérieure à DN - D Ouverture) : Définie par le fabricant mais pas  $< 40$  MPa.
- . **Échelons** :
  - **Essai de flexion** : sous une charge de 200 daN, ils ne doivent pas présenter de déformation élastique  $> 10$  mm. Après relâchement de cette charge, ils ne doivent pas présenter de déformation rémanente  $> 2$  mm.
  - **Essais d'arrachement** : sous charge de 500 daN, il n'y a ni arrachement, ni fissuration du béton.
- . **Éléments de regards collés (fonctions étanchéité et manutention)** : aucune détérioration du plan de collage le plus sollicité après essai de traction (charge d'épreuve: 4 x masse sous jacente au plan de collage; durée 3 minutes).

### DURABILITÉ

Rapport E/C  $\leq 0,45$

Absorption d'eau  $\leq 6,0$  %

Teneur en chlorures : Béton non armé  $\leq 1$  % - Béton fibré acier  $\leq 0,4$  % - Béton armé  $\leq 0,4$  %

Durabilité des assemblages : La déformation max. du joint dans l'assemblage Élément vertical/tuyau de raccordement doit être  $\leq 65$  % de la hauteur du joint

### MANUTENTION

Les dispositifs de manutention intégrés aux produits sont autorisés dans la mesure où ils ne nuisent pas à la fonctionnalité et aux caractéristiques du produit. Les exigences en matière de sécurité concernant ces dispositifs ne relèvent pas de la présente marque NF et il a lieu de se reporter à la réglementation en vigueur.

#### SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

- O** Une note de commentaires est annexée à la présente décision
- A** Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie
- G** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)
- B** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle sur béton frais (1)
- (1)** L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

## MARQUE NF - ÉLÉMENTS EN BÉTON POUR RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT SANS PRESSION

DÉCISION D'ADMISSION  
**Le 01/01/92 sous n°067.001**  
 DÉCISION DE RECONDUCTION  
**Le 22/04/16 sous n°067.051**

Établissement : **LES PREFABRICATIONS BRESSANES**  
**RD 1079**  
**A40 SORTIE N°3 REPLONGES-VONNAS**  
**01290 CROTTET**  
**FRANCE**

Siège social : **LES PREFABRICATIONS BRESSANES**  
**01290 CROTTET**

Cette décision atteste, après évaluation, que les regards de visite désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 120 Éléments en béton pour réseaux d'assainissement sans pression**, à la norme **NF EN 1917:2003** et au système de classification des regards **NF P 16-346-2:2003** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 120, pour les produits désignés ci-après.

Type d'élément	Echelon	Diamètre principal (mm)	Hauteur utile (mm)	Diamètre de sortie (mm)	Nature du matériau de sortie	Type(s) joint pour la colonne	Type(s) joint pour sortie	Complément gamme avec usine N°	Appellation commerciale
DALLE REDUCTRICE	/	1000	150	/	/		/	/	Assainor
TETE REDUCTRICE	AVEC-SANS	1000	755-1040	/	/		/	/	Assainor
ELEMENT DROIT	AVEC-SANS	1000	300-450-600-900	/	/		/	/	Assainor
	AVEC-SANS	1000	1200	/	/		/	/	Assainor
ELEMENT DE FOND A CUNETTE ET BANQUETTES	/	1000	/	200	PVC-FONTE	6 ou I	6	/	Visitec
	/	1000	/	300	BETON		6	/	Assainor
	/	1000	/	400-500-600	BETON		B	/	Assainor
	/	1000	/	160-200-250-315	PVC		6	/	Visitec
	/	1000	/	150-200-250-300	FONTE		6	/	Visitec
	/	1000	/	400	FONTE		6	/	Visitec
	/	1000	/	150-200-250	GRES		6	/	Visitec
ELEMENT DE FOND PLAT	/	1000	/	400-500-600	BETON	6 ou I	B	/	Assainor
	/	1000	/	300	BETON		6	/	Assainor
	/	1000	/	160-200-250-315	PVC		6	/	Visitec
	/	1000	/	150-200-250-300	FONTE		6	/	Visitec
	/	1000	/	150-200-250	GRES		6	/	Visitec

6 = Glissant talon Ièvre B = Intégré béton I = Plastomère

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 3/5

Pour tout renseignement - CERIB :

Gérard GAILLARD

Tél.: 02 37 18 48 32 Fax.: 02 37 32 63 46

01W004 Code interne : B15 - G2 - O

Pour le CERIB



**Alberto ARENA**

**Le responsable des activités de certification**

# EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

## Normes NF EN 1917:2003 (P 16-346-1) et NF P 16-346-2:2003

### CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES

#### Éléments de fond

- Diamètre intérieur :  $\pm 10$  mm
- Écarts planéité et équerrage :  $\leq 1$  % du Diamètre intérieur
- hauteur  $> 1$  m :  $\pm 1,5$  % de la hauteur déclarée.
- Écart d'ovalisation  $\leq 1$  % du Diamètre intérieur
- Pente de banquette :  $13\% \pm 5\%$

#### Têtes réductrices

- Diamètre ouverture en tête: 600 à 650  $\pm 10$  mm sur la valeur annoncée
- Hauteur utile  $\leq 1$  m :  $\pm 10$  mm
- Hauteur utile  $> 1$  m :  $\pm 1,5$  % de la hauteur déclarée

Pour les têtes réductrices à trou centré, la distance "D"

entre le sommet de la tête réductrice et le bord supérieur du premier échelon doit être au moins de 250 mm et au plus de 550 mm, Pour les éléments de fond, la distance "D" entre le bord supérieur du dernier échelon et la banquette est  $\leq 650$  mm

#### Diamètre intérieur théorique des cunettes

Diamètre intérieur théorique des cunettes (mm)	Moyenne des mesures %
$\leq 250$	$\pm 3$ avec un mini de 5 mm
$250 < Di \leq 600$	$\pm 2$
$> 600$	$\pm 1,6$

#### Éléments droits

- Diamètre intérieur :  $\pm 10$  mm
- Hauteur utile (définie par le fabricant) :
  - $\leq 1$  m :  $\pm 10$  mm
  - $> 1$  m :  $\pm 1,5$  % de la hauteur déclarée
- Écarts planéité, équerrage et ovalisation :  $\leq 1$  % du Diamètre intérieur

#### Dalles réductrices

- Diamètre ouverture: 600 à 650 mm  $\pm 10$  mm sur la valeur annoncée

#### Échelons

- Projection minimale : 120 mm
- Espacement : compris entre 250 et 350 mm

#### Rehausses sous cadre

- Hauteur  $\leq 250$  mm
- Diamètre ouverture: 600 à 650 mm  $\pm 10$  mm sur la valeur annoncée

#### Tuyaux/regards

- Diamètre du tuyau :  $\geq 800$  mm
- Diamètre du regard :  $\geq 1000$  mm

### ENROBAGE DES ARMATURES PAR LE BÉTON

L'épaisseur d'enrobage est supérieure ou égale à la plus grande des valeurs suivantes : 20 mm - 1,25D (dimension maxi du granulat)

### ÉTANCHÉITÉ (sous déviation angulaire et cisaillement pour les éléments de fond)

Les éléments de regards assemblés avec leur garniture et/ou dispositif d'étanchéité ne doivent pas présenter de fuite après 15 minutes à une pression de 50 kPa ( la tache d'humidité ne constitue pas une fuite).

### RÉSISTANCE MÉCANIQUE

- . **Élément droit** : résiste à une charge (Fn) de 30 kN/m - Pour béton armé : à 0,67 Fn la fissure n'a pas une largeur  $> 0,3$  mm sur une longueur de 300 mm
- . **Dalle réductrice et tête tronconique** (dont la hauteur de pente est inférieure à DN - D Ouverture) : elles doivent résister à une charge de 300 kN. Pour béton armé : aucune fissure  $> 0,15$  mm après suppression de la charge  $F_p = 120$  kN.
- . **Tuyaux/regards** : ils doivent résister à une charge de 160 kN.
- . **Résistance caractéristique du béton** (éléments de fond, rehausse, têtes réductrices - dont la hauteur de pente est supérieure à DN - D Ouverture) : Définie par le fabricant mais pas  $< 40$  MPa.
- . **Échelons** :
  - **Essai de flexion** : sous une charge de 200 daN, ils ne doivent pas présenter de déformation élastique  $> 10$  mm. Après relâchement de cette charge, ils ne doivent pas présenter de déformation rémanente  $> 2$  mm.
  - **Essais d'arrachement** : sous charge de 500 daN, il n'y a ni arrachement, ni fissuration du béton.
- . **Éléments de regards collés (fonctions étanchéité et manutention)** : aucune détérioration du plan de collage le plus sollicité après essai de traction (charge d'épreuve: 4 x masse sous jacente au plan de collage; durée 3 minutes).

### DURABILITÉ

Rapport E/C  $\leq 0,45$

Absorption d'eau  $\leq 6,0$  %

Teneur en chlorures : Béton non armé  $\leq 1$  % - Béton fibré acier  $\leq 0,4$  % - Béton armé  $\leq 0,4$  %

Durabilité des assemblages : La déformation max. du joint dans l'assemblage Élément vertical/tuyau de raccordement doit être  $\leq 65$  % de la hauteur du joint

### MANUTENTION

Les dispositifs de manutention intégrés aux produits sont autorisés dans la mesure où ils ne nuisent pas à la fonctionnalité et aux caractéristiques du produit. Les exigences en matière de sécurité concernant ces dispositifs ne relèvent pas de la présente marque NF et il a lieu de se reporter à la réglementation en vigueur.

#### SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

- O** Une note de commentaires est annexée à la présente décision
- A** Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie
- G** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)
- B** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle sur béton frais (1)
- (1)** L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

## MARQUE NF - ÉLÉMENTS EN BÉTON POUR RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT SANS PRESSION

DÉCISION D'ADMISSION  
**Le 01/01/92 sous n°067.001**  
 DÉCISION DE RECONDUCTION  
**Le 22/04/16 sous n°067.051**

Établissement : **LES PREFABRICATIONS BRESSANES**  
**RD 1079**  
**A40 SORTIE N°3 REPLONGES-VONNAS**  
**01290 CROTTET**  
**FRANCE**

Siège social : **LES PREFABRICATIONS BRESSANES**  
**01290 CROTTET**

Cette décision atteste, après évaluation, que les regards de visite désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 120 Éléments en béton pour réseaux d'assainissement sans pression**, à la norme **NF EN 1917:2003** et au système de classification des regards **NF P 16-346-2:2003** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 120, pour les produits désignés ci-après.

Type d'élément	Echelon	Diamètre principal (mm)	Hauteur utile (mm)	Diamètre de sortie (mm)	Nature du matériau de sortie	Type(s) joint pour la colonne	Type(s) joint pour sortie	Complément gamme avec usine N°	Appellation commerciale
TUYAU/REGARD	SANS	1000	/	800-1000	BETON		B	/	Assainor
TUYAU/REGARD COUDE	/	1000	/	800-1000	BETON	6 ou I	B	/	Assainor
TETE REDUCTRICE	SANS	1000	500-600-700-800	/	/		/	/	HPE Eolutec
	SANS	1000	900-1000-1100-1200	/	/		/	/	HPE Eolutec
	SANS	1000	1300-1400-1500-1600	/	/		/	/	HPE Eolutec
	SANS	1000	1700-1800-1900-2000	/	/		/	/	HPE Eolutec
ELEMENT DROIT	SANS	1000	900	/	/		/	/	HPE Eolutec
ELEMENT DE FOND A CUNETTE ET BANQUETTES	/	1000	/	150-200-300	FONTE	B ou 6 ou I	6	/	EVOLUTEC
	/	1000	/	160-200-315	PVC		6	/	EVOLUTEC
	/	1000	/	150-200	GRES		6	/	EVOLUTEC
ELEMENT DE FOND PLAT	/	1000	/	150-200-300	FONTE		6	/	EVOLUTEC
	/	1000	/	160-200-315	PVC		6	/	EVOLUTEC
	/	1000	/	150-200	GRES		6	/	EVOLUTEC

6 = Glissant talon Ièvre B = Intégré béton I = Plastomère

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 4/5

Pour tout renseignement - CERIB :

Gérard GAILLARD

Tél.: 02 37 18 48 32 Fax.: 02 37 32 63 46

01W004 Code interne : B15 - G2 - O

Pour le CERIB



**Alberto ARENA**

**Le responsable des activités de certification**

# EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

## Normes NF EN 1917:2003 (P 16-346-1) et NF P 16-346-2:2003

### CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES

#### Éléments de fond

- Diamètre intérieur :  $\pm 10$  mm
- Écarts planéité et équerrage :  $\leq 1$  % du Diamètre intérieur
- hauteur  $> 1$  m :  $\pm 1,5$  % de la hauteur déclarée.
- Écart d'ovalisation  $\leq 1$  % du Diamètre intérieur
- Pente de banquette :  $13\% \pm 5\%$

#### Têtes réductrices

- Diamètre ouverture en tête: 600 à 650  $\pm 10$  mm sur la valeur annoncée
- Hauteur utile  $\leq 1$  m :  $\pm 10$  mm
- Hauteur utile  $> 1$  m :  $\pm 1,5$  % de la hauteur déclarée

Pour les têtes réductrices à trou centré, la distance "D"

entre le sommet de la tête réductrice et le bord supérieur du premier échelon doit être au moins de 250 mm et au plus de 550 mm, Pour les éléments de fond, la distance "D" entre le bord supérieur du dernier échelon et la banquette est  $\leq 650$  mm

#### Diamètre intérieur théorique des cunettes

Diamètre intérieur théorique des cunettes (mm)	Moyenne des mesures %
$\leq 250$	$\pm 3$ avec un mini de 5 mm
$250 < Di \leq 600$	$\pm 2$
$> 600$	$\pm 1,6$

#### Éléments droits

- Diamètre intérieur :  $\pm 10$  mm
- Hauteur utile (définie par le fabricant) :
  - $\leq 1$  m :  $\pm 10$  mm
  - $> 1$  m :  $\pm 1,5$  % de la hauteur déclarée
- Écarts planéité, équerrage et ovalisation :  $\leq 1$  % du Diamètre intérieur

#### Dalles réductrices

- Diamètre ouverture: 600 à 650 mm  $\pm 10$  mm sur la valeur annoncée

#### Échelons

- Projection minimale : 120 mm
- Espacement : compris entre 250 et 350 mm

#### Rehausses sous cadre

- Hauteur  $\leq 250$  mm
- Diamètre ouverture: 600 à 650 mm  $\pm 10$  mm sur la valeur annoncée

#### Tuyaux/regards

- Diamètre du tuyau :  $\geq 800$  mm
- Diamètre du regard :  $\geq 1000$  mm

### ENROBAGE DES ARMATURES PAR LE BÉTON

L'épaisseur d'enrobage est supérieure ou égale à la plus grande des valeurs suivantes : 20 mm - 1,25D (dimension maxi du granulat)

### ÉTANCHÉITÉ (sous déviation angulaire et cisaillement pour les éléments de fond)

Les éléments de regards assemblés avec leur garniture et/ou dispositif d'étanchéité ne doivent pas présenter de fuite après 15 minutes à une pression de 50 kPa ( la tache d'humidité ne constitue pas une fuite).

### RÉSISTANCE MÉCANIQUE

- . **Élément droit** : résiste à une charge (Fn) de 30 kN/m - Pour béton armé : à 0,67 Fn la fissure n'a pas une largeur  $> 0,3$  mm sur une longueur de 300 mm
- . **Dalle réductrice et tête tronconique** (dont la hauteur de pente est inférieure à DN - D Ouverture) : elles doivent résister à une charge de 300 kN. Pour béton armé : aucune fissure  $> 0,15$  mm après suppression de la charge  $F_p = 120$  kN.
- . **Tuyaux/regards** : ils doivent résister à une charge de 160 kN.
- . **Résistance caractéristique du béton** (éléments de fond, rehausse, têtes réductrices - dont la hauteur de pente est supérieure à DN - D Ouverture) : Définie par le fabricant mais pas  $< 40$  MPa.
- . **Échelons** :
  - **Essai de flexion** : sous une charge de 200 daN, ils ne doivent pas présenter de déformation élastique  $> 10$  mm. Après relâchement de cette charge, ils ne doivent pas présenter de déformation rémanente  $> 2$  mm.
  - **Essais d'arrachement** : sous charge de 500 daN, il n'y a ni arrachement, ni fissuration du béton.
- . **Éléments de regards collés (fonctions étanchéité et manutention)** : aucune détérioration du plan de collage le plus sollicité après essai de traction (charge d'épreuve: 4 x masse sous jacente au plan de collage; durée 3 minutes).

### DURABILITÉ

Rapport E/C  $\leq 0,45$

Absorption d'eau  $\leq 6,0$  %

Teneur en chlorures : Béton non armé  $\leq 1$  % - Béton fibré acier  $\leq 0,4$  % - Béton armé  $\leq 0,4$  %

Durabilité des assemblages : La déformation max. du joint dans l'assemblage Élément vertical/tuyau de raccordement doit être  $\leq 65$  % de la hauteur du joint

### MANUTENTION

Les dispositifs de manutention intégrés aux produits sont autorisés dans la mesure où ils ne nuisent pas à la fonctionnalité et aux caractéristiques du produit. Les exigences en matière de sécurité concernant ces dispositifs ne relèvent pas de la présente marque NF et il a lieu de se reporter à la réglementation en vigueur.

#### SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

- O** Une note de commentaires est annexée à la présente décision
- A** Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie
- G** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)
- B** Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle sur béton frais (1)
- (1)** L'indice associé est celui de la décision de première autorisation



## MARQUE NF - ÉLÉMENTS EN BÉTON POUR RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT SANS PRESSION

DÉCISION D'ADMISSION  
**Le 01/01/92 sous n°067.001**  
 DÉCISION DE RECONDUCTION  
**Le 22/04/16 sous n°067.051**

Établissement : **LES PREFABRICATIONS BRESSANES**  
 RD 1079  
**A40 SORTIE N°3 REPLONGES-VONNAS**  
**01290 CROTTET**  
**FRANCE**

Siège social : **LES PREFABRICATIONS BRESSANES**  
**01290 CROTTET**

Cette décision atteste, après évaluation, que les boîtes de branchement ou d'inspection désignés ci-après sont conformes au référentiel de certification **NF 120 Éléments en béton pour réseaux d'assainissement sans pression**, à la norme **NF EN 1917:2003** et au système de classification des boîtes **NF P 16-346-2:2003** (les spécifications sur ces produits sont rappelées au verso).

En vertu de la présente décision notifiée par le CERIB, AFNOR Certification accorde à l'établissement mentionné ci-dessus le droit d'usage de la marque NF, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF et par le référentiel de certification NF 120, pour les produits désignés ci-après.

Type d'élément	Section principale de colonne (mm)	Hauteur utile (mm)	Diamètre de sortie (mm)	Nature du matériau de sortie	Joint pour la colonne	Joint pour sortie	Appellation commerciale
TAMPON	600	160	/	/	/	/	Assainor
SUPPORT DE TAMPON		160	/	/	6 ou I	/	Assainor
ELEMENT DROIT		300-400-500	/	/	6 ou I	/	Assainor
ELEMENT DE FOND A CUNETTE ET BANQUETTES		490	160-200	PVC	6 ou I	6	Assainor
		490	150-200	FONTE	6 ou I	6	Assainor
	490	150-200	GRES	6 ou I	6	Assainor	

6 = Glissant talon lèvre I = Plastomère

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Cette décision est valable 3 ans, sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 5/5

Pour tout renseignement - CERIB :

Gérard GAILLARD

Tél.: 02 37 18 48 32 Fax.: 02 37 32 63 46

01W004 Code interne : B15 - G2 - O

Pour le CERIB



**Alberto ARENA**

**Le responsable des activités de certification**

# EXTRAIT DES SPÉCIFICATIONS DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

## Normes NF EN 1917:2003 (P 16-346-1) et NF P 16-346-2:2003

### CARACTÉRISTIQUES GÉOMÉTRIQUES

#### Éléments de fond et éléments droits

##### à section circulaire

- Diamètre :  $\pm 8$  mm

- Ovalisation : écart  $\leq 8$  mm

- Planéité et équerrage de l'emboîtement des éléments droits et éléments de fond :  $\leq 10$  mm.

- Hauteur utile moyenne (définie par le fabricant) :  $\pm 10$  mm

- Planéité et équerrage : écarts  $\leq 8$  mm

##### à section carrée

- Largeur :  $\pm 5$  mm

- Différence diagonales :  $\leq 10$  mm

#### Diamètre intérieur théorique des cunettes (tolérances en mm)

-  $\pm 5$  mm sur la moyenne des mesures dans une section droite

-  $\pm 10$  mm sur les mesures individuelles

#### Dispositif de fermeture

- Dimensions définies par le fabricant : tolérance  $\pm 10$  mm

### ENROBAGE DES ARMATURES PAR LE BÉTON

L'épaisseur d'enrobage est supérieure ou égale à la plus grande des deux valeurs suivantes : 8 mm - 1,25D (dimension maxi du granulat)

### ÉTANCHÉITÉ (sous déviation angulaire et cisaillement pour les éléments de fond)

Les éléments de boîtes de branchement ou d'inspection assemblés avec leur garniture et/ou dispositif d'étanchéité ne doivent pas présenter de fuite (la tache d'humidité ne constitue pas une fuite) après 15 minutes à la pression suivante :

- **Éléments comportant un fil d'eau** : 40 kPa

- **Éléments ne comportant pas de fil d'eau** : 30 kPa

### RÉSISTANCE MÉCANIQUE

Les éléments droits doivent résister aux charges indiquées dans le tableau ci-après :

DN		Charge kN/m
Section circulaire	Section carrée	
300	300 x 300	9
400	400 x 400	12
600	600 x 600	18

Les tampons armés doivent résister à une charge de :

- 7,5 kN pour les zones non circulées ;

- 15 kN pour les zones occasionnellement sollicitées.

Pour les éléments de fond, la résistance caractéristique du béton est définie par le fabricant et au moins égale à 40 MPa.

### DURABILITÉ

Rapport E/C  $\leq 0,45$

Absorption d'eau  $\leq 6,0$  %

Teneur en chlorures : béton non armé  $\leq 1$  % - Béton fibré acier  $\leq 0,4$  % - Béton armé  $\leq 0,4$  %

Durabilité des assemblages : la déformation maximale du joint dans l'assemblage Élément vertical/tuyau de raccordement doit être  $\leq 65$  % de la hauteur du joint.

#### SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

<b>O</b>	Une note de commentaires est annexée à la présente décision
<b>A</b>	Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie
<b>G</b>	Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)
<b>B</b>	Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)
<b>(1)</b>	L'indice associé est celui de la décision de première autorisation